

## Communiqué de presse

Un accord cadre de développement de l'emploi et des compétences a été signé le 10 mars 2009 entre la branche du spectacle vivant et l'État.

Cet accord cadre ADEC consiste en un plan d'action en faveur des salariés et des entreprises du spectacle vivant, qui sera mis en œuvre sur trois ans (de 2009 à 2011), au niveau national et régional.

Les objectifs de cet accord cadre ADEC sont les suivants :

- 1- améliorer la connaissance de l'emploi et mieux structurer l'offre de formation professionnelle,
- 2- optimiser les pratiques d'emploi en accompagnant les entreprises sur le plan économique et social, et dans la gestion de leurs ressources humaines,
- 3- développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels, en renforçant l'accès à la formation professionnelle,
- 4- développer une politique de prévention en direction des entreprises et des salariés en matière de santé et de sécurité au travail.

Le spectacle vivant est un secteur d'activité artistique d'une grande vitalité, qui suscite bien des vocations. Il emploie plus de 170 000 professionnels, qu'ils soient artistes, techniciens ou personnels administratifs, permanents ou intermittents ; et on dénombre près de 15 000 entreprises qui produisent, diffusent, accueillent des spectacles, ou encore, qui fournissent des prestations de services techniques.

Ce dynamisme ne peut toutefois pas masquer un contexte social et économique difficile depuis quelques années déjà : le marché du travail est soumis à de fortes évolutions qui ont un impact important sur les métiers ; la demande d'emploi, en forte croissance, est très supérieure à l'offre, ce qui entraîne une précarisation des situations des professionnels ; quant aux entreprises, majoritairement de très petite taille, elles s'inscrivent dans une économie risquée et instable.

C'est pourquoi la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation du spectacle vivant, en lien avec les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés de la branche, l'État (les Ministères chargés de l'emploi, de la culture et du travail), l'Afdas, l'ANACT, le CMB et Audiens ont décidé de s'engager collectivement.

Cette démarche inédite permettra de mettre en œuvre des actions très concrètes et novatrices, en s'appuyant sur les compétences des partenaires concernés, tout en permettant une coordination des moyens mobilisables au plan national et régional.

### **Pour l'Etat, les signataires de cet accord étaient :**

- Pour le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :  
Bertrand Martinot, Délégué Général à l'emploi et à la formation professionnelle
- Pour le Ministère de la culture et de la communication :  
Georges François Hirsch, Directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles
- Pour le Ministère du travail  
Jean-Denis Combrexelle, Directeur Général du travail

### **Contact presse :**

Carole Zavadski / Céline Chertemps - CPNEF-SV  
Tel. 01 40 26 12 58 - [info@cpnefsv.org](mailto:info@cpnefsv.org) - [www.cpnefsv.org](http://www.cpnefsv.org)

### **Sigles :**

- ADEC : Actions de développement de l'emploi et des compétences
- Afdas : Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs
- ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- Audiens : Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.
- CMB : Centre médical de la Bourse
- CPNEF-SV : Commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant